Brassart, Legrot, Lekieffre, Lasse, Levasseur Mahille, Abbé Sénéchal.

Mallet, Malou, Marin, Morin, Paul, Périnne, Petit, Pierre, Pottier, Potatoin, Prud'hon, Prot, Rousseau, Rousset, Sauvage, Sellier, Tavernier, Tavernier, Tavernier, Turcq, Vallée Valdelièvre, Vandenberghe, de Varennes, Vandenberge, Verquin, Verstraete, Viart, Wasse, Wolinos, Wormant.

Deuxièmement classique (1re partie). — Ont été admis admissibles :

MM. Berthelon (assez bien), Bonnet, Levasseur, Mallet, Alfred Maguier, Périnne.

Moderne (1re partie).

MM. Choby (assez bien), Diot, Florenne, Lemaire (assez bien), Meurisse (assez bien).

Un audacieux frandeur. — Depuis quelque temps, les contrôleurs ambulants de la Compagnie du chemin de fer du Nord, remarquaient sur les trains un ancien croisseur révoqué, qui voyageait sans ticket, vêtu de son ancien uniforme et se livrait à la fraude.

Or, mardi soir, vers dix heures, M. le sous-chef de service en gare de Lille, aperçut cet individu rôdant sur les quais. Il lui demanda ce qu'il faisait là, et l'invita à lui présenter qu'il était graisseur. Le sous-chef appela alors les douaniers qui vinrent arrêter le faux employé. On trouva sur lui 3 kilos de tabac belge et un kilo de tabac français.

C'est un nommé Gaston Wenner, 35 ans, sans profession. Il a dit habiter Vannain (Oise).

Il sera poursuivi pour fraude, infraction à la police des chemins de fer et port illégal d'uniforme.

Mauvais instincts. — Hier, dans la matinée, un jeune homme de seize ans, Charles L..., travaillant à la filature de Cédy, boulevard de la Moselle, détrait avoir quelques heures de congé, imagina de jeter dans les engrenages de la machine une morceau de bois, afin d'en arrêter le mouvement. Au choc produit par l'obstacle, la courroie sauta dehors de la poulie, et l'arbre de transmission sauta, mais la machine continua à marcher. Comme de pareils accidents ne se produisent pas, et que, en pareil cas, il y a toujours des graves accidents qui surgissent pu se produire, L... s'est vu dresser procès-verbal.

Ayant alors lui-même à exécution son projet, il avait cherché à le faire accomplir par deux de ses pet'ts camarades qui s'y étaient refusés.

Les voils. — On peut aimer les pigeons, mais il faut se les procurer de façon honnête. Tel n'est pas le cas de Louis Bourgine, 39 ans, dévideur, et de son épouse Lucie Courtecuisse, 23 ans, rue de Poids, 95. Ayant vu et admiré les pigeons de M. Delsberie, ils ne pensèrent plus qu'à les s'en approprier; c'est ainsi qu'ils réussirent à voler deux de ces volailles.

Bien mal acquis ne profite pas, dit le proverbe : c'est ce que le couple peu délicat vient d'apprendre à ses dépens; car le mari a fait l'objet d'une plainte pour vol et la femme pour complicité.

P. S. — Nous apprenons que les délinquants se sont empressés de rendre la liberté aux pigeons de leur voisin et que cet-ci a retiré sa plainte. L'affaire n'aura donc aucune suite.

— Nous avons dit hier que les auteurs du vol d'une somme de 670 fr., rue Mexico devaient être ceux les maîtres de dame pour le service de la sûreté s, en effet, arrêt à Edouard Denève, 33 ans, surveillant de filature, rue des Rogations, 12, et Appolinaire Bassard, 29 ans, journalier, rue d'Arcole, 61, qui, à la suite de l'enquête, ont été mis à la disposition du parquet, bien qu'ils continuent à nier énergiquement ni qu'à preuve de leur culpabilité ne soit pas faite.

Le feu. — Depuis quelque temps, notre bataillon de sapeurs-pompiers n'a plus de repos. Après les incendies de la rue Saint-Genois, du Faubourg-de-Tournai, et de la rue Nationale, un nouveau sinistre a éclaté rue Gambetta. Il, à la fonderie Engels hier matin, vers 8 heures 1/2.

Avec la rapidité que chacun se plaît à reconnaître, les pompiers se transportèrent sur les lieux et en rendirent promptement maîtres du feu qui s'était déclaré dans les étables.

Les dégâts évalués à 500 fr. sont couverts par une assurance.

Accident. — Mardi, vers une heure de l'après-midi, le chariot de M. Noppe, de Menin, s'accrocha et brisa, dans la rue d'Arcole, deux brancards de la voiture de M. Porot, boucher, même rue, 49. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

LE NORD

Comines. — Le service de la poste a été gêné cette nuit, à opérer hier matin la saisie de 46 sacs de poivre en grains de soixante de 50 kilogrammes, qui avait été transporté de la ville de Belgique en France et déposés dans une maison inhabitée de la rue du Bas-Chemin.

Gosech. — Dimanche dernier avait lieu l'élection pour la nomination d'un maire en remplacement de M. Delezenne, dont nous avons annoncé la mort prématurée.

C'est ce dernier, M. le docteur Delezenne, chef de clinique à la Faculté de médecine de l'Etat, qui a été appelé à lui succéder.

VALENCIENNES

Voils. — La série des vols continue. Hier s'était dans la rue Emile Durieux, aux magasins de M. Proyx Gerbain, marchand de primeurs et volailles, etc. Deux belges, Pierre Vandenbrit et Bonjean-Baptiste se sont introduits dans ces magasins et ils ont fait main basse sur des poules et des oies. Cet deux malfaiteurs ont été arrêtés; une femme qui les accompagnait a été laissée en liberté.

Hier également, on a chez E. Delsen, débitant et marchand de tabac, place d'Armes, fracturé un coffret contenant des documents appartenant à la maison : 200 à 250 fr. environ. On est sur la piste des voleurs.

Bonsain. — Lundi matin, M. Paul Hyacinthe, 64 ans, ajusteur aux anciens établissements Cail, est tombé si malheureusement dans son escalier, rue de Paris, qu'il s'est fracturé le crâne et a expiré quelques heures après, sans avoir repris connaissance.

Cet ouvrier, qui jouissait de la considération de ses chefs et ne comptait que des amis dans les ateliers, travaillait depuis 44 ans aux Etablissements Cail et Cie.

Les obsèques ont eu lieu hier, mercredi.

CAMBRAI

Accident. — Hier matin, une pierre d'une vingtaine de kilogrammes venant à se détacher de l'église St-Géry, est tombé chez M. Nicolet, photographe, rue Ramette, en brisant un lanterneau. Les dégâts matériels sont assez élevés.

Le crime du Cateau

Manot, dit Jambart, qui, le 1er octobre dernier avait frappé sa femme, Adèle Willerval, de dix-sept coups de couteau, a été transféré le matin de la prison de Cambrai à l'hospice des aliénés d'Armentières.

DUNKERQUE

REGRETS TARDIFS

Nous lisons dans le *Nord Maritime* :

Pendant la dernière période électorale nous avons combattu la candidature du général Ling.

Notre ami collaborateur, M. Henri Girard, ayant rendu hommage à la carrière militaire du général Ling, nous nous faisons un devoir, après coup, de l'explication loyale, de nous associer aux sentiments exprimés à l'égard de l'officier qui, en temps de guerre avait chargé d'un commandement dans l'armée nationale.

Moralité. — La crainte des procès est le commencement de la sagesse.

Accidents. — M. Augustin Dankby, 37 ans, est tombé avec sa charge de chaînes en travaillant à bord d'un navire amarré au bassin du Commerce. Il s'est fait de fortes contusions au côté gauche.

***

M. Charles Larbre, marin à bord du remorqueur Lustre, en travaillant à bord de « Lucien » dans le port de Calais s'est débouté le genou gauche en poussant dans la chambre des machines.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Les étrangers à Arras. — Les déclarations d'étrangers faites à la mairie durant conformément à la loi s'élèvent à 139 belges, 12 allemands, 3 italiens, 6 suisses, 7 anglais, 4 irlandais, 2 portugais, 2 autrichiens, 1 polonais, etc.

Détail à ajouter : 47 prêtres, 4 religieuses, les congrégations religieuses entrent à elles seules pour 42 individus.

Il n'une d'elles ne compte pas moins de cent-alle mands !

Hébrterne. — Un domestique de M. Pigache, M. Auguste Lecrivert, 49 ans, a eu la jambe gauche fracturée à la hauteur du genou par un tonneau qui passait à proximité de la batteuse à laquelle il travaillait.

Son état est grave.

Souastre. — Les dévalisseurs de poulaillers continuent leurs exploits. Il y a cet dernière nuit, on a volé deux poules et un coq aux préjudice de Mme Bourette, ménagère, et deux poules et un coq au préjudice de Mme Quillet, cabaretière.

Villers-les-Roye. — Un jeune homme, Bonnet, a été dressé par la gendarmerie contre Jean Bonnet, 22 ans, journalier, inculpé de coups et blessures sur la personne de M. Augustin Gay, 50 ans et de mauvais traitements sur le cheval de ce dernier.

Cette brute, qui se trouvait en état d'ivresse, passera probablement devant le tribunal correctionnel d'Arras.

Rupaume. — Un ivrogne, Pierrat, vient de s'échapper belle. Enfermé par la police dans la chambre de garde, il a pu, par prodiges, sortir du lit de camp. On s'aperçut à temps de ce commencement d'incendie. On ouvrit la porte ou violon et on trouva Pierrat ronflant en véritable victime de Bacchus et ne se doutant guère du péril auquel il venait d'échapper.

BÉTHUNE

Lens. — L'excellente société *l'Union Choraïde* de cette ville si bien dirigée par M. Chaffaud, offrira, dimanche prochain, un concert à ses membres honoraires. Elle s'est assuré la concours d'artistes de talent et parmi lesquels Mlle Antoinette Rol, premier prix du Conservatoire de Lille, MM. Gregoire, directeur de l'Harmonie de Lillois, Vanlaemme, flûte solo du *Réveil Musical* de Lille, Roux, ténor de *l'Union Choraïde*, et Duquesne, pianiste du Conservatoire de Lille, d'un orchestre symphonique et de la jeune société chorale de Vendin-le-Vieil.

Aux programme, figure l'opéra-comique du succès *de Jeannette* qui sera joué par quatre artistes de Lille, sous-artistes comiques de la société chorale de *Nouneux*, qui permettra aux Lensois d'applaudir de nouveau MM. Caplain, Drouet, Givert, Moulin et Legrand, les sympathiques comiques de la partie artistique de l'Union chorale de Lens, et la Grande Marche finalement qui sera chantée par les orphéonistes de Vendin et de Lens avec accompagnement d'orchestre formant un ensemble de plus de 90 exécutants.

Ce concert sera très brillant, car, réputée pour bien f ire les choses, l'Union Chorale de Lens ne témoigna pas à ses habitudes, ainsi elle provoque à certains envieux qu'elle se maintient et qu'elle prospère.

Vols avec effraction. — Dans la nuit de mardi mercredi, entre 11 heures et 3 heures du matin, des malfaiteurs ont réussi par de petites fausses à pénétrer dans une pièce donnant d'ouvrir la porte d'entrée du bureau des postes et télégraphes de Béthune, rue Eugène-Haynant, 12. Ils ont pénétré ensuite dans la salle réservée au public dans le bureau receveur, M. Mansion à l'aide de pesses exercées sur la porte. Ils ont enlevé une somme de 610 francs et un certain nombre de timbres. Avec le trousseau de clés qu'ils ont trouvé dans ce cabinet, ils ont ouvert tous les tiroirs du bureau de la poste et du bureau des télégraphes, mais ils n'y ont trouvé que 24 francs en monnaie de billon. Ce n'est qu'à 8 heures à l'arrivée du courrier qu'on s'est aperçu du vol.

Rue des Treilles. — La même nuit, vers deux heures du matin, des malfaiteurs sont parvenus à l'aide d'effraction à ouvrir la porte de magasin d'épiceries de M. Rondis, rue des Treilles; pour une énorme caisses qui, par précaution, avait été placée contre la porte, a produit un certain bruit en glissant sur le sol. M. Rondis s'est réveillé, accourut ouvrir une fenêtre et a aperçu deux individus s'enfuyant à toutes jambes. Une enquête est ouverte.

MONTREUIL

Un déraillement à Verton

DEUX BLESSÉS

Un tra'n de marchandises allant de Montreuil à Berck, descendant dimanche la rampe de Verton quand la machine sortit hors de la voie et s'enfonça dans le ballast à droite, tandis que 11 wagons chargés de betteraves se renversèrent à gauche et tombèrent au bas du remblai où ils se formèrent bientôt plus qu'un amas de débris.

Malheureusement, les dégâts ne sont pas seulement matériels. Le conducteur du train a été gravement blessé par les briquet es du fourgon qui l'avaient ensevelli.

Le chauffeur, violemment renversé, est plus grièvement encore.

Seulle mécanicien, projeté en bas de talus, ne s'est fait aucun mal.

Les dommages matériels sont considérables; à la destruction de 11 wagons, il faut ajouter les dégâts faits à la voie. Sur une longueur de plus de cinquante mètr es, les rails sont arrachés de leurs tonnes et les traverses en chêne réduites en morceaux.

L'accident a probablement été causé par l'accentuation de la pente trop forte de la courbe de la voie ferrée.

CALAIS

Incendie. — Mardi soir, vers 8 heures, un commencement d'incendie n'est déclaré dans la chambre à coucher de M. Jacques Charlas, charcutier route de Boulogne.

Mme Jacques avait allumé le calorifère pour chauffer la pièce, un quart d'heure avant. Lorsqu'en revenant pour mettre du charbon elle s'aperçut que le tuyau s'était communiqué à une armoire voisine remplie de linge.

L'insuffisance manqué de prendre de grandes proportions, sans le secours de plusieurs passants, et des pompiers de Coulogne, sous la direction de M. Détondres.

Les dégâts s'élèvent à 300 fr. environ couverts par une assurance.

— M. Paulin Henri, tuilisie, rue Leaves, s'est plaint que, dans la nuit du 14 au 15 courant, des inconnus avaient coupé les amarres de son bélier dans le bassin de la Batellerie et le prêt du Pont-Biron lâché et en avaient enfoncé la porte sans toutefois rien enlever à l'intérieur. Le mat a été brisé et le bateau a été découvert au bas de l'abreuvoir.

Coups. — Procès-verbal a été dressé à la charge de Lefranc Adolphe, 22 ans, tuilisie, rue des Quatre-Coins, 125, inculpé de coups sur la personne de M. Dessieux Eugène, porcelier de cartons, rue Verte, 1.

En mer. — Le garde pêche « Egarian », commandé par le lieutenant de vaisseau Fourcier, est sorti du port mercredi matin à 8 h. 1/2, allant au large.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 15 novembre

LILLE

Une voleuse. — Il y a quelques jours, au marché des Halles Centrales, des objets avaient été volés au moment où elle visitait des caisses de boutiques au préjudice d'une marchande, la dame Barre, la femme de Jules Hennebel, 40 ans, journalier, demeurant à Lille, rue Gambetta, 60 ans, prétendant, en passant, les objets en cause du vol pour lequel elle avait été arrêtée, avoir soustrait des bottines, des lingeries, des fourchettes d'imprimerie, etc., chez des personnes où elle avait coutume d'aller en journée.

Julie Hospitel fut déférée au parquet et le tribunal l'a condamnée hier à un mois de prison, Toutefois, comme elle a de bons antécédents, elle bénéficie de la loi Bérenger.

M. Courant.

Cour d'Assises du Nord

Audience du 15 novembre

Attentat à la pudeur

L'audience de ce jour a été consacrée tout entière à une affaire de ce genre dont nous avons publié un compte rendu à l'audience du 14 du Journal de Roubaix.

Le prévenu, Jean-Baptiste Bonnet, 45 ans, demeurant à Valenciennes.

Trente témoins ont été cités.

Bonnet est défendu par Me Hiver.

La cause du ministère public est soutenue par M. Bouquet, avocat général.

***

Il a cour jugera aujourd'hui jeudi les affaires suivantes : Chorous Bourgeat, bris de consigne; — Pierre Fouquet, Henri Lainelle, Florent Nicolas et Irma Brisse, femme Fouquet, vols qualifiés de complicité.

La cour en actuelle et la session supplémentaire commencera demain lundi. Le rôle d'assises et aux assesseurs de l'éloquence d'entendre d'illustres avocats. C'est ainsi que Me Fabiani, Dubreuil, de Rambuteau, avocat d'avoir tué sa femme par jalous e, la défense sera présentée par M. Raoul Joubert du Barreau de Paris, le défenseur du baron Rahbek, devant la cour d'assises de Riom et du cocher poète Moore.

Le défaisant a, paraît-il, l'intention de bercer son rôle de défense sur l'auto-suggestion et de s'appuyer sur les doctrines de Charcot.

A la session supplémentaire, nous retrouvons un de nos confrères du barreau parisien : MM. Dazon Demange et Henri Robert.

Retour à Roubaix

DE

M. BROUILLARD

M. Brouillard a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle son retour à Roubaix.

Son magasin de lunetterie, lorgnons-vues, jumelles, baromètre, etc., est installé dans une salle spéciale du rez-de-chaussée de la *cotrée l'Hôtel Ferraille*.

Il est visible tous les jours jusqu'au 30 courant.

Entrée facile par la rue Nain et par la rue de la Paix.

M. Brouillard reçoit chaque jour à *l'Hôtel Ferraille*; **il ne va pas à domicile.**

Plaintes de Bêhanxin

La France, sans merci, me dépouille et m'assiège, Et cependant, disait ce cruel moricaud, Je devrais à ces yeux être blanc comme neige, Ayant toujours usé du savon *Mirabeau*.

En vente à Roubaix :

Chez M. Duhem-Mercier, 32, Grande-Rue et parfumerie, — Fabricant Félix Rydonx, Marseille. 6244

Brasserie J. Vandame | Bières Brune et Blonde

22, Square Jussieu, Lille. En fûts et en bouteilles. Adresser les commandes chez M. DEWAME, 24, rue Nain.

La VOGUE TOUJOURS CROISSANTE des Eaux-de-vie de :

Hanyuis-Trilles

sonne chaque jour davantage. MM. les consommateurs en garde contre les contrefaçons que certains limonadiers et cabaretiers servent journellement à leurs clients à pour notre profit.

Exiger l'étiquette sur la bouteille.

TRILLES Frères.

TRIBUNE PUBLIQUE

PÉTITION

Pour paver et éclairer les rues Dérignancourt et de Croix.

A Monsieur le Maire de la ville de Tourcoing.

Monsieur le Maire

Les soussignés, habitants et propriétaires des rues Dérignancourt et de Croix supplient Monsieur le Maire ainsi que Messieurs les Conseillers municipaux de bien vouloir faire les démarches possibles, faire paver et éclairer ces deux rues, étant très accidentées, surtout par la Bise qui y passe; chaque soir des passants se blessent ou vont se jeter dans le Riez alors invisible. Bien des malheurs sont déjà arrivés. Nous espérons que vous voudrez cette demande urgente afin d'éviter de nouveaux accidents.

En attendant, nous

(Suivent quatre-vingt signatures).

Roubaix, le 15 novembre 1888.

Monsieur le directeur de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

Vous m'obligerez en m'accordant l'hospitalité de vos colonnes pour les quelques lignes suivantes :

Par jugement du 6 octobre, j'ai été déclaré en état de faillite, par erreur.

Par jugement du 26 octobre, le tribunal a annulé ma faillite par raison de commerce ne s'est présenté, ayant toujours soldé mes fournisseurs au comptant et comme j'suis-ès coutiner.

Je prie les personnes qui auraient quelque chose à me réclamer de se présenter à n'importe quelle heure du jour à mon domicile chez :

Jules Hanoux, horloger,
72, rue de l'Epeule.

5620.

SPECTACLES & CONCERTS

Grand-Théâtre de Roubaix. — *Les Impuissants.* — Nous apprenons que Mme Ugalde ne s'est ce soir qu'une bien au Grand Théâtre la représentation des Huguenots.

Tous les principaux sujets de la troupe de Gand y tiendront un emploi et c'est une garantie pour le succès d'une œuvre de Meyerbeer qu'il obtiendra une interprétation digne de lui.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix. — Bureaux 7 h. 1/2 — Rideau, 8 heures. — Représentations municipales subventionnées. — Entrées de faveur Figaro et Ménestrels suspendues. — Les représentations d'opéra. — Jeudi 16 novembre 1888 :

LES HUGUENOTS

Grand opéra en 5 actes de Scribe — Musique de Meyerbeer

Lumière électrique. Grand orchestre.

Prix des places : Loge et fauteuils, 4 fr.; Fauteuils 3 fr. 50; Premières places de face, 3 fr. 75; Premières galeries de côté, 1 fr. 25; Deuxième galerie, 0 fr. 60 c.

Location des places numérotées chez M. Jubé, rue de la Gare. Pour les places non numérotées s'adresser place du théâtre, rue des Longues-Haies.

Grand-Théâtre de Lille. — Bureaux à 7 heures 1/2 — Rideau à 7 Entrée 1er — Jeudi 16 [illegible] *Mignon*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de Michel Carré et Jules Barbier, musique de Ambroise Thomas. Les jours de fêtes et de matin à une heure et demie du soir.

PETITE CORRESPONDANCE

M. J. ... — Vous faites bien connaître l'age de votre frère, mais non le vôtre. Ensuite la question est de savoir si votre frère peut se rendre à Paris sans appel. Dans l'affirmative, il ne vous procurerait pas la dispense. — *Un inlité.* — Au mariage, mettre un [illegible] de cour; il n'est rien de moins complicité.

du 15 novembre

Naissances. — Rosalie Hélène, rue de Fontenoy, 1. — Pierre Gustave, rue de Fontenoy, 1. — Marie Louise, rue de Fontenoy, 1. — Marie Louise, rue de Fontenoy, 1. — Décès : Hélène Dupuis, 2 ans, rue de Roubaix, 1. — Jean Bonnet, 45 ans, journalier, rue de Fontenoy, 1. — Mariage : Entre Jean-Baptiste Bonnet, journalier, rue de Fontenoy, 1, et Marie Louise Dupuis, rue de Fontenoy, 1. — Publications de mariage : Entre Lille : Edmond Cordier, 21 ans, cordonnier, rue de Roubaix